



Extrait du registre des délibérations du conseil Municipal
Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 25

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois de juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOGLU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Eduard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, M. Thomas ARDUIN, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, Mme Laura ESENTATO, M. Philippe PELEYROL, M. Jean-Charles VARGAS, Mme Christel MASSE.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme Christine BEAULIEU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Aurélie GHIGHI à Mme Mireille CORTE

Mme Pascale BISCAY à Mme Valérie MASSON CROUZET

A été nommé secrétaire : M. Thomas ARDUIN

DELIBERATION N° 2026-06-12

Nomenclature ACTES 5.3

Désignation d'un membre du conseil municipal à l'Epage-HuCA

Le Conseil municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la commune de désigner son représentant appelé à siéger au sein de l'EPAGE HuCA afin d'assurer la représentation de la collectivité dans les instances de cet établissement public.

Et après en avoir délibéré,

DÉSIGNE au sein de notre assemblée, Madame Christelle BURRIAT, adjointe déléguée à l'Environnement, pour représenter la commune et siéger au sein de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune Côtiers Aigalades (EPAGE HuCA).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 013-211301049-20260625-DEL2026_06_12-DE

Berger
Levrault

Le Maire
Maxime MARCHAND



VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le Maire

DELIBERATION N° 2026-06-12

Objet : Désignation d'un membre du conseil Municipal à l'EPAGE-HuCA

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune Côtiers Aygalades (EPAGE HuCA) est un établissement public chargé de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur son territoire de compétence.

Il assure notamment la coordination des actions relatives à la préservation de la ressource en eau, à la protection des cours d'eau, à la gestion des risques d'inondation ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'eau et aux milieux aquatiques.

Dans le cadre de ses relations avec cet établissement, la commune est appelée à être représentée au sein des instances de gouvernance de l'EPAGE HuCA afin de participer aux décisions et orientations concernant les enjeux environnementaux et la gestion durable des ressources en eau sur le territoire.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de cet établissement.

Compte tenu de ses délégations et de son implication dans les questions environnementales, il est proposé de désigner Madame Christelle BURRIAT, adjointe déléguée à l'environnement, en qualité de représentante de la commune au sein de l'EPAGE HuCA.